Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES ARMÉES

ÉTAT-MAJOR
DE ZONE DE DÉFENSE DE METZ

Metz, le 11 JUIN 2018
N°503682 /ARM/EMA/EMZD Metz/DIV.ADF/B.SEU/NP

Le général de corps d'armée Gilles LILLO,
gouverneur militaire de Metz,
officier général de zone de défense et de sécurité Est,
commandant de zone terre Nord-est,
commandant des forces françaises
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de la Somme

OBJET : révision – carte communale – Hargicourt (80).

RÉFÉRENCE : courriel du 7 juin 2018.

Par correspondance visée en référence, vous m'avez demandé de vous indiquer, les éléments visés à l'article R 121.1 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à la révision de la carte communale de Hargicourt.

Après étude, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'aucun immeuble militaire n'est implanté sur cette commune.

De plus, aucune servitude relevant de l'État-armées ne grève ce ban communal et aucun projet d'intérêt général n'y est envisagé.

Je ne souhaite pas être associé aux réunions du groupe de travail en charge de la révision de ce document d'urbanisme.

Par délégation,
Le colonel Michel BERGIER
chef de la division appui des formations

COPIE :
COMBdD Creil

1, boulevard Clemenceau – BP 30001 – 57044 METZ Cedex 1 – Tél. : 03.87.15.33.14
martine.florsch@intradef.gouv.fr